



CONVENTION DE BALE

Distr. : Générale
30 août 2004

Français
Original : Anglais

**Conférence des Parties à la Convention de Bâle
sur le contrôle des mouvements transfrontières
de déchets dangereux et de leur élimination**

Septième réunion

Genève, 25-29 octobre 2004

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport sur l'application des décisions adoptées par
la Conférence des Parties à sa sixième réunion**

Programme de partenariats pour la Convention de Bâle

Note du secrétariat

I. Introduction

1. A sa sixième réunion, la Conférence des Parties a adopté deux décisions relatives aux partenariats dans lesquelles il a été demandé au secrétariat de faire rapport à la Conférence des Parties à sa septième réunion :

a) La décision VI/31, qui a lancé l'Initiative de partenariats sur les téléphones portables;

b) La décision VI/32, qui a donné pour mandat au secrétariat d'élaborer et de mettre en œuvre, en consultant le Groupe de travail à composition non limitée, un plan de travail pour développer la coopération avec le secteur industriel et les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales.

2. Référence est également faite à la décision OEWG-I/5, par laquelle le Groupe de travail à composition non limitée a adopté, comme suite à la décision VI/31, le programme de travail de l'Initiative de partenariats sur les téléphones portables pour 2003-2004 et référence est aussi faite à la décision OEWG-III/2, par laquelle le Groupe de travail à composition non limitée a adopté le plan de travail du Programme de partenariats pour la Convention de Bâle pour 2004.

* UNEP/CHW.7/1

II. Initiative de partenariats sur les téléphones portables (décision VI/31)

A. Mise en œuvre

3. Le Groupe de travail sur les téléphones portables a tenu sa deuxième réunion à Genève les 16 et 17 février 2004. Le Groupe a dressé le bilan des progrès accomplis dans le cadre des projets exécutés sous les auspices de l'Initiative et il a examiné tout un éventail d'autres questions. La réunion a permis d'obtenir d'importants résultats, notamment la décision permettant à Alcatel, Sharp et Vodafone de se joindre au Groupe et la décision d'élargir la composition du Groupe et d'y autoriser la présence d'observateurs. Il a été convenu que d'autres grands exploitants du réseau seraient invités à devenir membres du Groupe.

4. Le Groupe de travail sur les téléphones portables, comprend des représentants des pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Pakistan, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse (Président); il comprend en outre des représentants des Centres régionaux de la Convention de Bâle de Beijing et de Bratislava; enfin, il comprend des représentants des sociétés suivantes : Alcatel, LG, Mitsubishi, Motorola, NEC, Nokia, Panasonic, Philips, Samsung, Sharp, Siemens, Sony Ericsson et Vodafone.

5. Les participants au niveau des projets et les observateurs sont : Basel Action Network, Global Sustainability Initiative (GeSI), Greener Solutions Group, GSM Association, Inmetco, International Precious Metals Institute, Institute of Environment and Resources, Noranda, Princeton University, Recellular, Shields Environmental Group et Umicore.

6. A la date d'établissement de la présente note, trois groupes d'élaboration de projets de l'Initiative de partenariats sur les téléphones portables avaient préparé des documents d'orientation en vue de les soumettre au Groupe de travail sur les téléphones portables et aux Parties pour examen. Ces documents, ainsi qu'un glossaire des termes utilisés dans ce domaine, ont été affichés sur le site Internet de la Convention de Bâle début août 2004 et les lecteurs ont été invités à soumettre leurs observations. Ces projets sont :

- a) Groupe de projets 1.1 (présidé par l'Australie) : Remise en état;
- b) Groupe de projets 3.1 (présidé par la Suisse) : Récupération et recyclage;
- c) Groupe de projets 4.1 (présidé par les Etats-Unis d'Amérique) : Sensibilisation et formation (conception et utilisation).

7. Le quatrième groupe de projets, à savoir le groupe de projets 2.1 (présidé par l'Allemagne et Samsung) : Collecte et mouvements transfrontières, a démarré tardivement, son Président ayant été muté à un autre poste. Les travaux ont démarré en août 2004.

8. Lorsque toutes les observations auront été reçues au sujet des trois projets de textes actuellement disponibles, un texte récapitulatif sera préparé à titre de document d'information et soumis aux Parties pour examen.

B. Mesures proposées

9. La Suisse présentera, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur les téléphones portables, un projet de décision à ce sujet.

III. Plan de travail du Programme de partenariats pour la Convention de Bâle (décision VI/32)

A. Mise en oeuvre

10. Comme indiqué dans le projet de stratégie de mobilisation des ressources intitulé « Mobilisation de ressources pour un avenir plus propre », un programme de partenariats robuste capable d'obtenir le concours d'un large éventail de parties prenantes revêt une importance critique pour une mise en œuvre effective de la Convention de Bâle.

11. Jusqu'à présent, le Programme de partenariats pour la Convention de Bâle a été tributaire des contributions volontaires de trois Parties et d'un partenaire du secteur privé. Depuis l'adoption provisoire du programme de travail à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, les travaux ont porté sur une première série d'activités inscrites au programme de travail. Des premiers contacts ont été établis durant cette période avec le Bureau du Pacte mondial de l'ONU, qui relie environ 1 600 compagnies du monde entier intéressées par des partenariats entre secteur privé et secteur public sous la direction du Secrétaire général de l'ONU. Le Bureau du Pacte mondial a accepté qu'une liaison soit établie entre le site Internet de la Convention de Bâle et son propre site Internet et s'est déclaré prêt à soutenir de toutes les manières possibles le Programme de partenariats.

12. La réalisation du Programme de partenariats et la concrétisation de tous ses bienfaits potentiels pour la Convention de Bâle exigeront de la part des Parties et d'autres intéressés un appui soutenu tout au long du prochain exercice biennal.

13. La phase pilote du Programme de partenariats a vu le lancement réussi de la première initiative (Initiative de partenariats sur les téléphones portables), l'établissement d'importants contacts avec les industries et autres parties prenantes et une meilleure compréhension de la manière dont cet important élément du Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle pourrait être mené. Une expérience inestimable a été acquise, qui sera essentielle pour le développement de futures initiatives.

14. Il est maintenant clair qu'un programme de partenariats réussi :

- a) Est un élément clé du succès de la Convention de Bâle dans sa deuxième décennie de mise en œuvre;
- b) Est important pour améliorer la capacité de la Convention à assister les pays en développement;
- c) Est une plateforme de lancement essentielle pour une stratégie réussie de mobilisation des ressources capable d'obtenir de la part des industries, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et d'autres parties prenantes l'engagement de répondre aux besoins des pays en développement et d'appuyer les travaux de la Convention;
- d) Exige des ressources et des efforts soutenus;
- e) Exige une participation accrue et plus active des Parties, et en particulier des pays en développement.

15. Avec le temps, le Programme de partenariats donnera à la Convention davantage de visibilité et attirera donc un soutien politique plus grand; il sera un canal par lequel on pourra entreprendre des activités de projet concrètes enrichies par l'expérience des industries et des organisations non gouvernementales; il permettra d'établir un lien entre les défis à relever dans le domaine des déchets dangereux dans le cadre de la Convention de Bâle, les Parties et les Centres régionaux, d'une part, et d'autres programmes d'action importants, un plus grand nombre d'alliés et de nouvelles sources de financement axés sur le développement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition, d'autre part.

16. Pour le moment, vu le montant des ressources dont dispose le secrétariat et les ressources dont disposent les Parties, les progrès dans le cadre du Programme de partenariats pour la Convention de Bâle ont été axés sur un nombre restreint de domaines, décrits dans les paragraphes qui suivent.

Huiles usées en Afrique

17. Le secrétariat s'est mis en rapport avec l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement en vue de conclure un partenariat concernant les huiles usées en Afrique où opèrent aussi bien des grandes sociétés pétrolières que des sociétés locales. Cette question est importante car les volumes d'huiles usées produits dans le monde sont considérables, et que ces matières peuvent être réutilisées directement, retraitées et régénérées, et aussi parce qu'elles peuvent avoir des incidences néfastes sur la santé des personnes et sur l'environnement si leur gestion, et notamment leur collecte, leur manipulation, leur traitement et leur élimination ne s'effectuent pas selon des méthodes écologiquement rationnelles.

Déchets électriques et électroniques

18. Le secrétariat a entrepris de mettre sur pied un nouveau partenariat avec l'industrie informatique sous le titre « e2e : The Global Partnership on Computing and the Environment » (Partenariat mondial concernant l'informatique et l'environnement). Ce partenariat mettra à profit d'autres initiatives entreprises au titre de la Convention de Bâle telles que la table ronde de haut niveau organisée au cours de la sixième réunion de la Conférence des Parties consacrée à la gestion écologiquement rationnelle des déchets et aux travaux concernant les déchets électroniques engagés sous la tutelle du Centre régional de la Convention de Bâle de Beijing et dont le financement est assuré au titre du Plan stratégique.

19. Une première réunion préparatoire a eu lieu en juin 2004 à New York pour débattre des modalités du partenariat, de sa composition, des attentes et des objectifs, et des éléments possibles d'un programme de travail. Ont participé à cette réunion les représentants des pays et organismes suivants : Afrique du Sud, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Mexique, Pays-Bas, Suisse et Union européenne; la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE, le Bureau du Pacte mondial de l'ONU, l'Université des Nations Unies; le Réseau d'action pour la Convention de Bâle, Digital Partnership, Electronic Industries Alliance (EIA), International Precious Metals Institute; Dell, Hewlett-Packard, IBM, Intel, Microsoft, Sony, Noranda Inc. et Umicore.

20. Les signataires à la Convention de Bâle sont encouragés à participer à cette initiative.

Stocks de pesticides périmés sur le continent africain

21. Le Programme sur les stocks de pesticides en Afrique a pour but d'éliminer les stocks de pesticides périmés sur le continent africain et d'empêcher une nouvelle accumulation de ces produits. Des activités ont été entreprises dans certains pays pour mettre en place la première phase du Programme, qui couvrira sept pays. Au total, 50 millions de dollars ont été mobilisés pour cette première phase du Programme; la moitié de ce montant provient du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Amélioration de la participation des parties prenantes

22. Les initiatives menées dans le cadre du Programme de partenariats permettent d'accroître régulièrement le nombre des parties prenantes qui s'intéressent à la Convention de Bâle, à savoir les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies : FAO, UNESCO, ONUDI, CNUCED et OMS; des sociétés industrielles de premier plan : Alcatel, Dell, IMB, Intel, LG, Matsushita/Panasonic, Microsoft, Mitsubishi, Motorola, NEC, Nokia, Philips, Samsung, Sharp Telecommunications, Siemens, Sony Ericsson, Vodafone et Sony; des établissements universitaires tels que l'Université des Nations Unies et l'Université de Princeton; des organisations non gouvernementales telles que le Réseau d'action pour la Convention de Bâle, l'INFORM, le International Business Leaders Forum du Prince de Galles et Digital Partnership.

23. Une première table ronde d'organisations non gouvernementales a eu lieu en novembre 2003 à Bangkok, parallèlement à la quatrième réunion du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) et à la première réunion du Comité préparatoire pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Quelque 40 participants se sont penchés sur les rapports entre la réduction du volume de déchets produits, la Convention de Bâle, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

24. Des entretiens avec le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique et les participants à une réunion d'un groupe régional d'experts sur les déchets électroniques dans la région Asie-Pacifique, menés en juin 2004 à Bangkok, ont débouché sur la mise en place d'un réseau informel PNUE/Convention de Bâle sur les déchets électroniques dans la région Asie-Pacifique. Ce réseau pourrait permettre aux milieux universitaires et aux organisations non gouvernementales d'apporter un précieux concours à la poursuite des travaux sur les déchets électroniques.

B. Mesures proposées

25. On se référera au document UNEP/CHW.7/2 qui contient une compilation des projets de décision soumis à la Conférence des Parties pour adoption éventuelle.
